

Check-list Gestion d'adresses ASM

pour les sociétés

Attention: toutes les sociétés de musique affiliées à l'Association suisse des musiques
Concerne: actualisation de la base de gestion d'adresses et déclaration SUISA 2009
Login: <http://sbv.swoffice.ch> ou par le lien „LOGIN“ à l'adresse www.windband.ch
(vous possédez déjà les données de connexion)

IMPORTANT: Avez-vous oublié votre mot de passe ou avez-vous besoin d'un nouveau LOGIN?
Adressez-vous par courriel à info@windband.ch, s.v.p.

Veillez contrôler les points suivants, s.v.p.:

- Données de base de la société:**
- nom et lieu de la société
 - entrée Vademecum (si divergente de la proposition générée automatiquement)
 - adresse complète de la Société et adresse e-mail
 - langue de correspondance de la société (langue officielle)
 - formation
 - autres indications de la société (à droite)

IMPORTANT: Vérifiez d'avoir indiqué une adresse e-mail valide, s.v.p.
À l'avenir, une grande partie de la communication de l'association se déroulera par courrier électronique.

- Membres de la société:**
1. vérifier les membres enregistrés (tableau sur la page d'accueil)
 2. pour voir les détails, cliquez sur la note correspondante
 3. saisir les éventuelles mutations de données et les nouveaux membres

IMPORTANT Veillez saisir dans la base de données tous vos membres actifs, s.v.p.! (Point «NOUVEAU», «saisir membre de la société»)

Note Les enregistrements dans les registres «instruments», «charges» et «honorariat» sont facultatifs et l'ASM n'en a pas besoin.

- Déclaration SUISA 2009:**

Au point du menu «SUISA», vous trouverez la nouvelle déclaration SUISA virtuelle électronique. Saisissez tous les morceaux exécutés en 2009. En pressant le bouton «envoyer déclaration», vous pouvez terminer et déposer votre déclaration SUISA à partir de l'automne 2009. SUISA exige impérativement de saisir les morceaux de musique par voie virtuelle électronique à partir de cette année, toujours à la **fin du mois de novembre**. Les morceaux de musique que vous exécuterez en décembre, peuvent être enregistrés à l'avance ou pourront être déclarés seulement l'année suivante. La saisie se fait annuellement.

IMPORTANT: à partir de 2009 les déclarations sur papier ne seront plus acceptées!

Note: Si vous avez déjà commencé à faire la déclaration SUISA par voie électronique (version 2008), vous pouvez déclarer les morceaux pour 2009 par la même voie. À partir de 2010 vous disposerez uniquement de la nouvelle voie électronique pour faire votre déclaration SUISA. L'ASM et swoffice s.a. privilégient pour 2009 l'application de la nouvelle voie.

Nous sommes volontiers à disposition pour répondre à vos questions:

ASM: 062 822 81 11, info@windband.ch, www.windband.ch
swoffice : 071 335 70 00, info@swoffice.ch, www.swoffice.ch

Merci pour votre soin et votre collaboration!